

[Texte]

D'après les plaintes formulées par certains représentants des autorités municipales et, de fait, d'après l'expérience de la CCN elle-même, il est évident que les moyens actuellement employés pour favoriser l'harmonisation des objectifs et la coordination des programmes entre les diverses administrations de la Région ont besoin, grandement besoin d'être améliorés. Bien qu'il existe des mécanismes tripartites particuliers à la Région, soulignant ainsi son statut spécial et de nombreux comités conjoints et autres procédures consultatives, il conviendrait d'accorder encore plus d'envergure aux processus de consultation.

• 1625

Le Parlement a confié à la Commission de la Capitale nationale le mandat de promouvoir l'aménagement de la région «conformément à son importance nationale» et de travailler en collaboration avec les autres paliers de gouvernement en vue de la réalisation de cet objectif. Nous avons toujours soutenu que, à moins que la planification de la région ne puisse produire des concepts qui tiennent compte des préoccupations des différents paliers, le rôle de la Capitale nationale sera gravement affaibli et un aménagement non harmonisé entraînera une détérioration sensible et rapide de la qualité de la vie dans la région. Par conséquent, la CCN a lancé, favorisé et appuyé des mesures qui préconisent la coopération. Ces mesures comprennent l'établissement de comités tripartites sur la planification du transport et sur l'utilisation du sol, des comités conjoints chargés de la planification des projets des Plaines LeBreton, du Carrefour Rideau, des secteurs Woodroffe-Baseline, secteur Fournier ainsi que le comité intergouvernemental sur l'île de Hull. Nous avons également cherché à faire participer à l'élaboration des politiques devant orienter l'aménagement de la région non seulement les organismes gouvernementaux, mais aussi des groupes représentatifs du grand public.

L'approche «coopération» a donné des résultats importants; toutefois, il y a encore beaucoup de progrès à faire dans l'élaboration de meilleurs moyens de coordination à l'intérieur d'un cadre souple pour l'étude et la solution des problèmes auxquels nous faisons face dans la région. Nous sommes confiants que le rapport de votre Comité apportera une contribution très précieuse à cet égard.

Plusieurs facteurs attirent l'attention sur la nécessité d'améliorer les processus de collaboration. En premier lieu, des problèmes auxquels la région est aux prises, comme la gestion de la croissance future, le transport interrégional, la protection de l'environnement ainsi que l'aménagement d'une Capitale qui réponde aux exigences du siège de l'administration fédérale et en même temps reflète l'image de la société canadienne, sont des questions qui sont manifestement interdépendantes. Elles sont également complexes et nécessitent des solutions que seule une coopération technique et administrative multilatérale est en mesure de produire. En second lieu, dans les domaines du partage des attributions, il faut tenir compte des intérêts de toutes les autorités légitimes de façon à assurer des solutions acceptables.

Les critiques de la formule «coopération» prétendent que les ententes multipartites compliquent davantage la formulation de politiques et ralentissent le processus décisionnel dans la région, qu'elles intensifient les rivalités entre les administrations, et ne font qu'envenimer les divergences de points de vue. En réponse, je vous prie d'examiner cette formule de très près et de voir si elle

[Interprétation]

It is obvious from the complaints of regional and local officials and, indeed, from the NCC's experience, that the present ways and means of promoting the harmonization of objectives and the coordination of action among the respective governments in the Region call for considerable improvement. Although there are special tri-level arrangements for the Region which underline its special status, as well as numerous joint project committees and other consultative arrangements, a more encompassing dimension must be accorded consultative processes.

Parliament has given the National Capital Commission a mandate to promote the development of the Region «in accordance with its national significance» and to work with other jurisdictions towards the achievement of that objective. We have always maintained that unless planning for the Region can produce concepts which integrate the concerns of the various jurisdictions, the Capital's national role will be seriously weakened, and disjointed development will precipitate a rapid deterioration in the quality of life here. Accordingly, the NCC has initiated, encouraged and supported measures promoting a cooperative approach. These measures include the establishment of the tri-level transportation and land use planning committees; the joint project committees for LeBreton Flats, Rideau Centre, Woodroffe-Baseline and Secteur Fournier as well as the intergovernmental committee on the Island of Hull; and extensive arrangements to involve agencies of government, the general public and the private sector in the formulation of regional planning policies.

The "cooperative approach" has yielded substantial achievements; however, there remains much more to gain through developing better means of coordination while keeping a flexible framework for reviewing and resolving issues confronting the Region. We are confident that the report of this Committee will make a major contribution in this regard.

Several factors draw attention to the necessity of improving cooperative processes. Primarily, the issues confronting the Region, such as the management of future growth, inter-regional transportation, the protection of environmental resources and the creation and maintenance of a Capital which meets the requirements of the seat of the federal administration and symbolizes Canada as a nation, are manifestly interdependent. They are complex and require solutions arrived at through multilateral technical and managerial cooperation. Secondly in fields of shared jurisdiction, the interests of all legitimate authorities must be consulted so that acceptable solutions can be formulated and implemented.

Critics of the "cooperative" approach contend that multi-organizational arrangements further complicate the policy formulation and decision-making operations in the Region, that it intensifies jurisdictional rivalries and sharpens conflicting points of view. In response, I would urge you to consider just how well the cooperative approach offers the means through which the political legitimacy and autonomy